

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mai 2020

tenu exceptionnellement à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie du coronavirus-COVID 19 (état d'urgence sanitaire)

Membres présents : 15

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Patricia CORDIER absente excusée, a remis son pouvoir à Aline MOLLER-GRASSER.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

Election du Maire

Détermination du nombre d'Adjoints

Election des Adjoints

Attribution des délégations

Charte de l'Elu local : lecture et signature

Nomination d'un référent déontologue

Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Agnès THIBAUT, ancien Maire non encore réélu, demande que l'on ait une grande pensée pour Patricia CORDIER en convalescence, remercie les 4 conseillers sortants pour le travail accompli, souhaite la bienvenue aux nouveaux et salue ceux qui poursuivent l'exercice !

Election du Maire

Jean-Pierre AMOUREUX, en sa qualité de doyen, préside les opérations.

Une seule candidature est déclarée : celle d'Agnès THIBAUT

Le vote à bulletin secret donne 15 voix « pour » sur les 15 votants.

Agnès THIBAUT peut entamer son 5^{ème} mandat.

Détermination du nombre d'Adjoints

Mme le Maire explique que la réglementation prévoit jusqu'à 4 Adjoints pour notre type de commune, mais estime que l'expérience passée de 2 Adjoints à laquelle s'ajoute une délégation juridique spécifique a fait ses preuves.

Le Conseil se range à son avis à l'unanimité.

Election des Adjoints

Le vote s'effectue également à bulletin secret.

Sont candidats respectivement au poste de 1^{er} Adjoint, Jean-Pierre AMOUREUX, au poste de 2^{ème} Adjoint, Aline MOLLER-GRASSER.

Tous deux sont élus avec 15 voix sur 15 votants.

Attribution de la délégation juridique

Mme le Maire en propose le renouvellement à Régis DEXANT en raison de ses compétences propres dont il a déjà à maintes reprises fait bénéficier la commune, puisque, après avoir exercé en qualité d'avocat, il occupe maintenant les fonctions de magistrat. Celui-ci l'acceptant, le Conseil entérine cette décision.

Charte de l'Elu local : lecture et signature

Mme le Maire présente cette disposition nouvelle dont le texte a été remis à chaque conseiller. En effet, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi ; ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés dans cette charte.

Lecture en est faite et chaque Conseiller en signe un exemplaire.

Nomination d'un référent déontologue (aussi bien pour les conseillers municipaux que pour les agents territoriaux)

Mme le Maire indique qu'elle a fait appel à Bernard ORBLIN, officier supérieur de Gendarmerie, Conseiller Sécurité de Mme la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours et actuel référent « Participation citoyenne » pour la commune de Marcilly.

M. ORBLIN confirme qu'il est prêt à se rendre disponible et remercie Mme le Maire de sa proposition.

Questions diverses

- Nomination d'un représentant de la commune au SIELC (Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Electricité en Loir et Cher) : Jean-Pierre AMOUREUX titulaire, Francis RINGOT, suppléant
- Principe d'une prochaine réunion pour présentation du budget avant le vote officiel en Conseil Municipal
- Distribution de documents d'information à tous les habitants pour la remise des masques attribués par le Conseil Départemental. Remise prévue le 30 mai, les 2 et 3 juin 2020.
- Jour de réunion retenu pour le Conseil : a priori le vendredi
- Déconfinement à l'école : la mise en place du protocole sanitaire a permis la réouverture pour le tiers de l'effectif environ. La remise en route de la cantine est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

La secrétaire de séance

Le Maire